

Le projet foncier de GIZ Burundi : pour l'égalité des genres et la gouvernance foncière

Natacha Kashirahamwe est la première femme à prendre le volant des véhicules de la GIZ Burundi, au sein du Projet foncier. Sereine, souriante, elle ne craint rien, ni la route, ni le monde masculin. Depuis 2001, elle sillonne le pays avec assurance. Fierté de plus, le Projet s'est doté d'un guide en genre pour réaliser ses activités.

Depuis le début du Projet d'Amélioration de la Gestion et de la Gouvernance Foncière au Burundi (PAGGF), la pratique d'encourager les femmes à postuler est devenue monnaie courante. Initiée à l'issu du recrutement du staff des chauffeurs du Projet Foncier de GIZ Burundi, l'idée est née à suite d'une approche d'intégration du genre dans les activités du projet : garder le cap d'égalité des genres dans l'administration du projet.

C'est le cas de Natacha Kashirahamwe qui conduit un des 18 véhicules du projet. *« Il n'y a pas eu de traitement de faveur parce que je suis une femme. J'ai postulé et j'ai passé avec brio le test avant d'être embauchée. »* Elle demande aux autres femmes de faire de même et de ne pas être complexée.

Jadis, métier dédié aux seuls hommes

Natacha Kashirahamwe devient ainsi la première femme conductrice des véhicules de la GIZ Burundi. Jadis, métier dédié aux seuls hommes, elle s'y est prise mieux dans tous les examens écrits et pratiques organisés par le Projet Foncier. *« C'est grâce à l'apprentissage de mon père que je dois la maîtrise du volant. Et les gens me prenaient pour une fille aux allures masculines »,* raconte Natacha. *« A cette époque, mes frères conduisaient tous et chaque fois, que j'avais besoin d'effectuer une course, je me retrouvais dans l'obligation de solliciter de l'aide d'un de mes frères. Mon père m'encouragea à changer la donne »* parle d'une voix calme et pensive N.K.

Culturellement, les pères burundais n'étaient pas ouverts à l'égalité des enfants, l'enfant de sexe féminin n'était considéré qu'une future femme de ménage.

Dans un domaine traditionnellement réservé aux hommes, Natacha, 33 ans, a pu *« tracer sa voie »*. Mère de 2 enfants, elle exerce ce métier depuis plus de 14 ans. Au volant de son véhicule, elle reste féminine et garde ses réflexes. Elle n'a pas le complexe de conduire en pantalon. Avec sa coupe aux tresses, Mme Natacha, silhouette mince, taille élancée, plus d'1,70m et teint clair, vérifie d'abord que tout est en ordre avant le départ : état du moteur, pneus de réserve, matériel de dépannage, etc. Consciencieuse, elle s'assure aussi que tous les documents d'identification du véhicule sont au complet. *« Le volant, c'est ma passion »,* murmure-t-elle avec un sourire aux coins.



Natacha K., première femme conduisant les véhicules de GIZ Burundi. ©PAGGF, Alain G.

Aux côtés des autres femmes du projet, elle se dit bien engagée et motivée.

Du genre et développement (GED) au sein du Projet Foncier

Depuis août 2015, le projet foncier de GIZ Burundi se dota d'un document d'analyse et d'intégration du genre. Ce guide, visant les résultats respectant les principes du genre, détermine les responsabilités de chaque institution dans le plan de travail.

L'application des recommandations dudit document permettra non seulement d'éviter les effets néfastes du projet sur les rapports hommes-femmes mais contribuera aussi à ce que la gestion et la gouvernance foncière soit un levier pour la promotion des droits de l'homme en général et de la femme en particulier.

« *Tous les cadres et agents qui participent à la prise de décision sont formés à l'approche Genre Et Développement (GED) et aux droits fonciers en vue de les rendre sensibles au genre* » stipule le document. Les praticiens du droit ont compris que la meilleure des approches est celle de faire comprendre cette notion de GED aux preneurs des décisions.

Il en va de même le Projet foncier de GIZ a pris un engagement de ressortir du document de projet toutes les activités proposées pour atteindre le résultat principal 2 (un appui juridique et une médiation sont apportées) à un aspect genre. Les activités comprennent entre autres une étude et des actions de plaidoyer. Par rapport à l'intégration du genre, il convient d'abord, d'envisager une étude sur les obstacles spécifiques qui empêchent à la femme d'accéder aux droits fonciers conférés par l'Etat sur son domaine (cession et concession).



« La copropriété entre époux et entre héritiers est régie par une loi spécifique. » ©PAGGF/Alain G.

En effet, l'accès équitable à la terre laisse à désirer même pour les terres offertes en propriété ou en concession par l'administration. L'étude sera un des outils forts pour le plaidoyer et pourra orienter l'éventuelle distribution des terres domaniales qui seront identifiées et enregistrées suite à l'action du projet.

Ensuite, s'agissant de l'appui à la préparation des textes d'application du code foncier, il sied de faire suite à l'art 29 du code foncier « *la copropriété entre époux et entre héritiers est régie par une loi spécifique* ».

En l'absence de cette loi, le titrage ou la certification des droits fonciers portant sur les propriétés familiales ne sauraient se faire sans opposition persistante des épouses et des cohéritiers surtout de sexe féminin.

Le projet préconise aussi d'accompagner quelques services fonciers communaux et un accès aux services de certification foncière sera garanti aux demandeurs en général et aux femmes en particulier des communes visées par le projet.